



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CENTRE-VAL DE
LOIRE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2016-055

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2016

Sommaire

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-04-06-004 - ARRETE au titre de la programmation d'opérations du Programme opérationnel FEDER 2007-2013 (4 pages) Page 3

R24-2016-04-06-005 - ARRETE relatif à la décision de programmation d'opérations du Programme opérationnel plurirégional FEDER 2007-2013 (9 pages) Page 8

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-04-11-001 - Arrêté portant nomination de l'administrateur provisoire de l'université François Rabelais (1 page) Page 18

rectorat d'Orléans-Tours - Division Examens et Concours

R24-2016-04-07-008 - ARRETE JURY CRPE PUBLIC session 2016 (2 pages) Page 20

R24-2016-04-07-007 -
C:\Users\vmabilleau\AppData\Local\Temp\20160405155108622.pdf (22 pages) Page 23

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-04-06-004

ARRETE au titre de la programmation d'opérations du
Programme opérationnel FEDER 2007-2013

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

ARRETE
au titre de la programmation d'opérations
du Programme opérationnel FEDER 2007-2013

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret

Chevalier dans l'Ordre national de la légion d'honneur
Chevalier dans l'Ordre national du mérite

- Vu le Règlement du Conseil n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 modifié, portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999
- Vu le Règlement de la Commission n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006,
- Vu le Règlement n° 1080/2006 du 5 juillet 2006 relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER)
- Vu le Décret n°2002-633 du 26 avril 2002 modifié instituant une commission interministérielle de coordination des contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens
- Vu le Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 modifié du Premier ministre relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses au FEDER et au FSE
- Vu la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale
- Vu la circulaire n° 5210 SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER de la période 2007-2013
- Vu la Décision n° CCI 2007FR162PO002 du 7 août 2007 de la Commission européenne relative au programme opérationnel de la région Centre ci-après dénommé « programme opérationnel »
- Vu l'approbation du document de mise en œuvre modifié par le comité de suivi du 17 février 2015
- Vu l'avis du comité de programmation régional du 29 mars 2016

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Après avis du Comité de programmation régional réuni le 29 mars 2016, la demande de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER Centre 2007-2013, fait l'objet, selon la liste jointe, d'une décision de modification.

ARTICLE 2 : le préfet de département concerné, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à ORLEANS, le 6 avril 2016.
Pour le Préfet de région
et par délégation,
le Secrétaire pour les affaires régionales
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n°16.092 enregistré le 6 avril 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

◇ un recours gracieux, adressé à :

M. le Préfet de la Région Centre - Val de Loire - Mission Bassin Loire-Bretagne - Développement durable

181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 ;

◇ un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

◇ un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans les cas de dérogations ou d'exceptions prévus à l'article 1635 bis Q du code général des impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.

Région: 024

Site d'édition : SGAR CENTRE

Programme	01	PO-FEDER
Axe	Axe 2	Renforcer l'accessibilité territoriale
Mesure	21	Soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transports alternatifs
Sous-Mesure	213	Promotion des transports publics urbains propres
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Communauté d'Agglomération Tours Plus

Statut : O

Projet : 5963 / Construction du centre de Création Contemporaine Olivier Debré

Autre(s) Prog. :

Dossier : 32793 / Mise en place de mesures visant à favoriser l'usage des transports collectifs dans le cadre du projet global

Localisation : 37261 / TOURS / Commune - Communauté d'agglomération Tours Plus/Axe ligérien / Zone

Service unique : PREFECTURE DE L'INDRE-ET-LOIRE

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 09/07/2009

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
15 698 682,53	2 263 818,45 14,42 %	13 434 864,08 85,58 %	3 341 352,64 21,28 %	0,00 0,00 %	621 667,83 3,96 %	0,00 0,00 %	9 471 843,61 60,34 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Motivation: avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 1								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
15 698 682,53	2 263 818,45 14,42 %	13 434 864,08 85,58 %	3 341 352,64 21,28 %	0,00 0,00 %	621 667,83 3,96 %	0,00 0,00 %	9 471 843,61 60,34 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Total Général		Nombre de dossiers : 1								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
15 698 682,53	2 263 818,45 14,42 %	13 434 864,08 85,58 %	3 341 352,64 21,28 %	0,00 0,00 %	621 667,83 3,96 %	0,00 0,00 %	9 471 843,61 60,34 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %	0,00 0,00 %

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret

R24-2016-04-06-005

ARRETE relatif à la décision de programmation
d'opérations du Programme opérationnel plurirégional
FEDER 2007-2013

**SECRETARIAT GENERAL POUR
LES AFFAIRES REGIONALES**

ARRETE
relatif à la décision de programmation d'opérations
du Programme opérationnel plurirégional FEDER 2007-2013

Le Préfet de la région Centre-Val de Loire
Préfet du Loiret

Chevalier dans l'Ordre national de la légion d'honneur
Chevalier dans l'Ordre national du mérite

- Vu le Règlement du Conseil n° 1083/2006 du 11 juillet 2006 modifié, portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1260/1999,
- Vu le Règlement de la Commission n° 1828/2006 du 8 décembre 2006 modifié établissant les modalités d'exécution du règlement (CE) n° 1083/2006,
- Vu le Règlement n° 1080/2006 du 5 juillet 2006 modifié relatif au Fonds européen de développement régional (FEDER),
- Vu le Décret n°2002-633 du 26 avril 2002 instituant une Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles portant sur les opérations cofinancées par les fonds structurels européens,
- Vu le Décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 du Premier ministre relatif aux règles nationales d'éligibilité des dépenses au FEDER et au FSE, modifié par le décret n°2011-92 du 21 janvier 2011,
- Vu la circulaire du Premier ministre du 12 février 2007 relative à la communication sur les projets financés par l'Union européenne dans le cadre de la politique de cohésion économique et sociale,
- Vu la circulaire n° 5210 SG du Premier ministre du 13 avril 2007 relative au dispositif de suivi, de gestion et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEP et le FEADER de la période 2007-2013,
- Vu la décision *C(2014)1806 final* du 31 mars 2014 de la Commission européenne modifiant la décision *C(2007)4549* portant adoption du programme opérationnel plurirégional Loire (CCI 2007FR162PO 024) ci-après dénommé « programme opérationnel »,
- Vu l'approbation du document de mise en œuvre par le Comité de suivi du 7 décembre 2007, et l'approbation, en consultation écrite du Comité de suivi du 28 avril 2015, de sa version modifiée,
- Vu l'avis du comité plurirégional de programmation réuni le 29 mars 2016,

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales :

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Après avis du Comité plurirégional de programmation réuni le 29 mars 2016, les demandes de subvention au titre du Programme opérationnel FEDER plurirégional Loire 2007-2013 mentionnées dans l'annexe 1 font l'objet d'une décision de réajustement avant archivage.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre – Val de Loire.

Fait à Orléans, le 6 avril 2016
Pour le Préfet de Région
et par délégation,
le Secrétaire général
pour les affaires régionales,
Signé : Claude FLEUTIAUX

Arrêté n° 16.091 enregistré le 6 avril 2016.

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- ◇ un recours gracieux, adressé à :
M. le Préfet de la Région Centre - Val de Loire - Mission Bassin Loire-Bretagne - Développement durable
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX 1 ;
- ◇ un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s) ;

Dans ces deux cas, le silence de l'Administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- ◇ un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif : 28, rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Sous peine d'irrecevabilité, sauf dans les cas de dérogations ou d'exceptions prévus à l'article 1635 bis Q du code général des impôts, une contribution pour l'aide juridique de 35 euros, en application du décret n°2011-1202 du 28 septembre 2011, doit être acquittée en cas de recours contentieux.



REPertoire DES DOSSIERS

Edité le : 11/04/2016

Région: 024

Site d'édition : SGAR CENTRE

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 2	Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne
Mesure	21	Capitalisation et mutualisation des données sur le bassin de la Loire
Sous-Mesure	212	Eau
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Association agréée interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau bretons
Projet : 3318 / Echantillonnage 2010-2011 des anguilles argentées du bassin de la Loire capturées au guideau dans le cadre de la
Dossier : 35238 / Echantillonnage 2010-2011 des anguilles argentées du bassin de la Loire capturées au guideau dans le cadre de
Localisation : 024 / CENTRE / Région - 052 / PAYS DE LA LOIRE / Région
Service unique : EPL

Autre(s) Prog. : LQIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 5 / 55 / 551 / /

Statut : O

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016
Date 1ère Programmation : 20/10/2011

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
206 685,77	103 342,89	102 607,56	98 308,50	0,00	0,00	4 299,06	0,00	735,32	0,00	735,32
	50,00 %	49,64 %	47,56 %	0,00 %	0,00 %	2,08 %	0,00 %	0,36 %	0,00 %	0,36 %

Motivation : Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
206 685,77	103 342,89	102 607,56	98 308,50	0,00	0,00	4 299,06	0,00	735,32	0,00	735,32
	50,00 %	49,64 %	47,56 %	0,00 %	0,00 %	2,08 %	0,00 %	0,36 %	0,00 %	0,36 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 2	Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne
Mesure	22	Développement des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens
Sous-Mesure	221	Renforcement du capital de recherche
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Centre National de la Recherche Scientifique - Ile de France Ouest et Nord

Projet : 2500 / Thèse : « Fonctionnement morphodynamique historique et actuel des méandres libres du Cher »

Dossier : 33441 / Thèse de doctorat de géographie : Fonctionnement morphodynamique historique et actuel des méandres libres

Localisation : 018 / CHER / Département - Sud régional / Zone - 036 / INDRE / Département - Sud régional / Zone - 041 / LOIR-ET-CHEER / Département - 003 / ALLIER / Département

Service unique : EPL

Autre(s) Prog. : LQIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 5 / 52 / 521 / /

Statut : O

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 12/11/2009

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
176 590,11	88 295,05	88 295,06	178,67	0,00	0,00	53 118,30	34 998,09	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	0,10 %	0,00 %	0,00 %	30,08 %	19,82 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation : Avis favorable

Bénéficiaire : UNIVERSITE FRANCOIS RABELAIS DE TOURS

Projet : 3529 / Cartographie efficace du Risque d'Inondation : oculométrie visuelle ("eye-tracking") et sémiologie graphique

Dossier : 35621 / Cartographie efficace du Risque d'Inondation : oculométrie visuelle ("eye-tracking") et sémiologie graphique

Localisation : 024 / CENTRE / Région

Service unique : EPL

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 15/02/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
80 819,78	40 409,89	40 409,89	0,00	0,00	0,00	0,00	40 409,89	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation : Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 2										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
257 409,89	128 704,94	128 704,95	178,67	0,00	0,00	53 118,30	75 407,98	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	0,07 %	0,00 %	0,00 %	20,64 %	29,29 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 2	Stimuler la recherche et l'innovation ligérienne
Mesure	22	Développement des interactions entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens
Sous-Mesure	222	Animation et coordination des aspects de recherche, données, innovation et formation
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Etablissement Public Loire

Projet : 1928 / Poursuite du renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires du plan Loire grandeur nature 2007-2013 -

Dossier : 39042 / Poursuite du renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires du PLGN 2007-2013 - 2013

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone - Bassin PLGN / Autre Zone

Service unique : SGAR de bassin

Autre(s) Prog. : LQln / A08 / A08.2 / A08.23 / /
CPL / 5 / 51 / 512 / /

Statut : O

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 11/06/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
153 934,05	76 967,02	76 967,03	0,00	0,00	0,00	76 967,02	0,01	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 1										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
153 934,05	76 967,02	76 967,03	0,00	0,00	0,00	76 967,02	0,01	0,00	0,00	0,00
	50,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	50,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 3	Accompagner les démarches d'excellence plurirégionales
Mesure	32	Démarche d'excellence par l'innovation et l'expérimentation pour les problématiques plurirégionales
Sous-Mesure	322	Têtes de bassin
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon

Projet : 1974 / Tourbières des têtes de bassin de l'Allier en Lozère 2009-2013

Dossier : 37319 / Préservation écologique et hydrologique de zones humides du haut-bassin versant lozérien de l'Allier - Phase 3 -

Localisation : 048 / LOZERE / Département

Service unique : DREAL LANGUEDOC ROUSSILLON

Autre(s) Prog. : LQIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 3 / 31 / 311 / /

Statut : O

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 03/12/2012

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
128 823,22	48 576,03	78 141,25	45 427,01	26 324,24	6 390,00	0,00	0,00	2 105,94	0,00	2 105,94
	37,71 %	60,66 %	35,26 %	20,43 %	4,96 %	0,00 %	0,00 %	1,63 %	0,00 %	1,63 %

Motivation : Avis favorable

Bénéficiaire : Espaces Naturels du limousin (Conservatoire Régional des)

Projet : 5681 / travaux de gestion de 10 zones humides de têtes de bassin versant dans le cadre du contrtra territorial Vienne

Dossier : 38931 / travaux de gestion de 10 zones humides de têtes de bassin versant dans le cadre du contrtra territorial Vienne

Localisation : 074 / LIMOUSIN / Région

Service unique : DREAL Limousin

Autre(s) Prog. : LQIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 3 / 31 / 311 / /

Statut : O

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 11/06/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
110 257,38	27 564,34	82 693,04	55 128,69	27 564,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	25,00 %	75,00 %	50,00 %	25,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation : Avis favorable

Total		Nombre de dossiers : 2								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
239 080,60	76 140,37	160 834,29	100 555,70	53 888,59	6 390,00	0,00	0,00	2 105,94	0,00	2 105,94
	31,85 %	67,27 %	42,06 %	22,54 %	2,67 %	0,00 %	0,00 %	0,88 %	0,00 %	0,88 %

Programme	POPL	Programme opérationnel plurirégional Loire
Axe	Axe 4	Assistance technique
Mesure		
Sous-Mesure		
Action		
Volet		

Bénéficiaire : Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Projet : 5966 / Evaluation plan Loire 2007-2013 - contreparties axe 4

Dossier : 39461 / Evaluation plan Loire 2007-2013 sur les zones humides

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone - Bassin PLGN / Autre Zone

Service unique : SGAR de bassin

Autre(s) Prog. : LQIn / A03 / A03.4 / A03.41 / /
CPL / 3 / 37 / 371 / /

Statut : O

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 17/10/2013

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
67 591,20	0,00	67 591,20	67 591,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00 %	100,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : SGAR

Projet : 452 / Dépenses de gestion et d'animation de la mission Loire

Dossier : 39704 / Dépenses de gestion et d'animation de la mission Loire - enveloppe n°4 - années 2014 et 2015

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone

Service unique : PREFECTURE DU LOIRET

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 27/03/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
5 450,58	5 450,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : SGAR

Projet : 145 / Assistance technique- rémunération d'assistance technique

Dossier : 39706 / Assistance technique- rémunération d'assistance technique - années 2014 et 2015

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone

Service unique : PREFECTURE DU LOIRET

Autre(s) Prog. :

Statut : O

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 27/03/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
147 288,98	147 288,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Programme 'POPL' / Axe 'Axe 4' / Mesure '' / Sous-mesure '' / Action '' / Volet ''

Bénéficiaire : SGAR

Projet : 145 / Assistance technique- rémunération d'assistance technique

Dossier : 39924 / Assistance technique - contreparties nationales 2008-2015

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone

Service unique : SGAR CENTRE

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 14/10/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
530 701,34	0,00	530 701,34	0,00	0,00	0,00	530 701,34	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : SGAR

Projet : 5970 / Evaluation sur les indicateurs quantitatifs et qualitatifs FEDER dans le cadre des fonds européens 2007-2013

Dossier : 40013 / Appui à la rédaction des documents de clôture dans le cadre du PO FEDER LOIRE 2007-2013

Localisation : 2 / ORLEANS / Arrondissement - Axe ligérien / Zone

Service unique : PREFECTURE DU LOIRET

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 14/10/2014

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
30 949,20	30 949,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Bénéficiaire : SGAR

Projet : 145 / Assistance technique- rémunération d'assistance technique

Dossier : 40315 / Assistance technique- contreparties nationales 2012 - 2015

Localisation : 45234 / ORLEANS / Commune - Communauté d'agglomération d'Orléans Val de Loire/Axe ligérien / Zone

Service unique : SGAR de bassin

Statut : O

Autre(s) Prog. :

Date pré-comité : 25/03/2016

Date comité : 29/03/2016

Date 1ère Programmation : 11/05/2015

Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
323 299,68	0,00	323 299,68	323 299,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00 %	100,00 %	100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Motivation: Avis favorable

Total										
Nombre de dossiers : 6										
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
1 105 280,98	183 688,76	921 592,22	390 890,88	0,00	0,00	530 701,34	0,00	0,00	0,00	0,00
	16,62 %	83,38 %	35,37 %	0,00 %	0,00 %	48,02 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Total Général		Nombre de dossiers : 12								
Coût total éligible	UE	Dépenses publiques nationales						Dépenses privées		
		Total	Etat	Région	Département	Autre public	Bénéficiaire Public	Total	Fonds Privés	Bénéficiaire Privé
1 962 391,29	568 843,98 28,99 %	1 390 706,05 70,87 %	589 933,75 30,06 %	53 888,59 2,75 %	6 390,00 0,33 %	665 085,72 33,89 %	75 407,99 3,84 %	2 841,26 0,14 %	0,00 0,00 %	2 841,26 0,14 %

rectorat d'Orléans-Tours

R24-2016-04-11-001

Arrêté portant nomination de l'administrateur provisoire de
l'université François Rabelais

RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Arrêté portant nomination de l'administrateur provisoire de l'université François Rabelais

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours
Chancelier des universités

VU le code de l'éducation, notamment ses articles L712-1 et L712-2,

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

VU le décret n° 2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat,

VU le courrier de démission du 8 avril 2016 de Monsieur Loïc Vaillant considérant que son élection en qualité de président de la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Léonard-de-Vinci n'est pas compatible avec sa fonction de président de l'université François Rabelais de Tours,

A R R E T E

Article 1^{er} : Monsieur Alain Roncin, professeur des universités, vice-président du conseil d'administration chargé des moyens et de la qualité, est nommé en tant qu'administrateur provisoire de l'université François Rabelais de Tours jusqu'à l'élection du nouveau président de l'université

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux de l'université et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 11 avril 2016

Le recteur de l'académie d'Orléans-Tours,

Signé : Marie Reynier

rectorat d'Orléans-Tours - Division Examens et Concours

R24-2016-04-07-008

ARRETE JURY CRPE PUBLIC session 2016

Arrêté composition du jurys CRPE public - session 2016

ARRETE

**Portant composition du jury des concours externe, du second concours interne et
du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE)
des établissements d'enseignement public, session 2016**

**Le Recteur,
Chancelier des Universités**

Vu le décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
Vu le décret n°2009-917 du 28 juillet 2009 portant modification du décret n°90-680 du 1^{er} août 1990
Vu l'arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles ;
Vu le décret n° 2009-920 du 28 juillet 2009 modifiant les dispositions du chapitre IV du titre Ier du livre IX du code de l'Education ;
Vu le décret n° 2010-571 du 28 mai 2010 modifiant les dispositions réglementaires du chapitre IV du titre Ier du livre IX du code de l'Education ;
Vu le décret n°2013-767 du 23 août 2013 relatif à la réforme du recrutement et de la formation des maîtres des établissements d'enseignement privé sous contrat ;
Vu l'arrêté du 24 juillet 2013 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement des personnels enseignants des premier et second degrés et de personnels d'éducation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
Vu les arrêtés du 24 juillet 2015 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de concours externes et de second concours internes de troisième concours pour le recrutement de professeurs des écoles des établissements d'enseignement public et de concours externes, de second concours internes, de troisième concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs des établissements d'enseignement privé sous contrat ;

ARRETE

Article 1 :

Les jurys des concours externe, second concours interne et troisième concours de recrutement de professeurs des écoles des établissements d'enseignement public, des concours externe, second concours interne et troisième concours d'accès à l'échelle de rémunération des sessions 2016, sont composés comme suit :

Président :

Madame le Recteur, représentée par Monsieur TOUPRY Inspecteur d'académie, Directeur des Services départementaux de l'Education nationale du LOIRET.

Vice-Présidents :

Madame et Messieurs les Inspecteurs d'académie, Directeurs des Services départementaux de l'Education nationale du LOIR et CHER, CHER, EURE et LOIR, INDRE et INDRE et LOIRE.

Sont désignés membres du jury les personnes dont les noms, qualités, établissements ou services d'affectation figurent en annexe :

Annexe 1 : Coordonnateurs des épreuves

Annexe 2 : épreuve orale sur dossier

Annexe 3 : épreuve orale de mise en situation professionnelle, option géographie

Annexe 4 : épreuve orale de mise en situation professionnelle, option histoire

Annexe 5 : épreuve orale de mise en situation professionnelle, option éducation musicale

Annexe 6 : épreuve orale de mise en situation professionnelle, option histoire des arts

Annexe 7 : épreuve orale de mise en situation professionnelle, option sciences et technologie

Annexe 8 : épreuve orale de mise en situation professionnelle, option arts visuel

Annexe 9 : épreuve orale de mise en situation professionnelle, option enseignement moral et civique

Article 2 :

Le Secrétaire général de l'Académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le 7 avril 2016
Le Recteur de l'Académie d'Orléans-tours
Signé : Marie REYNIER

rectorat d'Orléans-Tours - Division Examens et Concours

R24-2016-04-07-007

C:\Users\vmabilleau\AppData\Local\Temp\201604051551
08622.pdf

ANNEXES 1 à 9 - membres du jury

Annexe 1 : arrêté de jury, coordonnateurs des épreuves

Examinateur	Corps-grade		Etablissement
BAUDUIN DAVID	INSP.D'ACADEMIE/INSP.P EDAG.REGIONAL CN	COORDONNAT EUR DES EPREUVES	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1
DEPARDIEU VIVIANE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	COORDONNAT EUR DES EPREUVES	IEN FLEURY LES AUBRAIS FLEURY LES AUBRAIS
GABERT PIERRE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	COORDONNAT EUR DES EPREUVES	IEN SAINT PRYVE SAINT MESMIN ST PRYVE ST MESMIN
GIRARD FRANCOISE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	COORDONNAT EUR DES EPREUVES	IEN ORLEANS EST ST JEAN DE BRAYE
PICHARD DOMINIQUE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	COORDONNAT EUR DES EPREUVES	IEN ORLEANS-SARAN SARAN
TOUPE PASCALE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	COORDONNAT EUR DES EPREUVES	IEN ORLEANS ADJ IA ORLEANS CEDEX 1
VESIN ALAIN	INSP.D'ACADEMIE/INSP.P EDAG.REGIONAL HC	COORDONNAT EUR DES EPREUVES	RECTORAT ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS ORLEANS CEDEX 1

Annexe 2 : arrêté de jury, Epreuve orale sur dossier

Examineur	Corps-grade	Etablissement
ACQUAVIVA LARGEAUD FRANCOISE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN VENDOME VENDOME
BAGOT PHILIPPE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN BLOIS II BLOIS
BARRAL NATHALIE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	D.S.D.E.N. DE L'EURE-ET- LOIR CHARTRES CEDEX
BARRAUD CHRISTINE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN LAN LANGEAIS TOURS CEDEX 1
BARTH REGIS	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	D.S.D.E.N. DU LOIR-ET- CHER BLOIS CEDEX
BIDAULT FRANCK	ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE	E.P.PR IMMACULÉE CONCEPTION BUZANCAIS
BIZIEUX PASCAL	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN PRE-ELEMENTAIRE ET ONZAIN BLOIS CEDEX
BIZOUERNE FABIENNE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN PITHIVIERS PITHIVIERS
BORDESVIEILLES CELINE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG VICTOR HUGO BOURGES
CAILLAUT SEBASTIEN	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	D.S.D.E.N. DE L'INDRE CHATEAUROUX CEDEX
CANEL FRANCOIS	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN CHATEAUROUX CHATEAUROUX
CASSONNET OLIVIER	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN DREUX II
CHABOCHE NADIA	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN CHARTRES 1 CHARTRES CEDEX
CLEMENDOT EMMANUELLE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG MARIE CURIE ST LAURENT NOUAN
CORBES LANDEMAINE DELPHINE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG VICTOR HUGO CHARTRES CEDEX
DELARGE ODILE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN CHER NORD BOURGES CEDEX
DELAUME LAURENT	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN VIERZON VIERZON
DE NADAI VALERIE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN ORLEANS VAL DE LOIRE ST JEAN LE BLANC
DERECLENNE JULIE- ANNE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	E.E.A. LE GRAND JARDIN CHARTRES
DILLET JULIA	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	LPO JEAN ZAY ORLEANS CEDEX 1
DRAGON FRANCIS	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN TSC TOURS CENTRE TOURS CEDEX 1
DUPUIS JEAN CLAUDE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN DREUX I

Examineur	Corps-grade	Etablissement
DURAND VERONIQUE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN BOURGES 2 BOURGES CEDEX
FARULT JEAN CLAUDE	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	D.S.D.E.N. DU LOIRET ORLEANS CEDEX 1
FORTIN-HARBULOT VALERIE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN BLOIS IV BLOIS CEDEX
FRAHETIA KEBABI-AZEDDINE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN GIEN GIEN
FRONTERA PASCALE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN ORLEANS VAL DE LOIRE ST JEAN LE BLANC
GIMONNET BERTRAND	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN AMB AMBOISE AMBOISE CEDEX
GRASSIN ODILE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN TPM - TOURS POLE MATERNELLE TOURS CEDEX 1
GRIMOIN PASCALE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN CHARTRES 2 CHARTRES CEDEX
GUERIN VALERIE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG JEAN JOUDIOU CHATEAUNEUF SUR LOIRE
HEROLD THIERRY	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN ASH BLOIS CEDEX
HOUDIN ANNIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN CONTRES CONTRES
HURSON CHRISTOPHER	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG ANDRE CHENE FLEURY LES AUBRAIS
JONCQUEMAT GUILLAUME	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	CLG CLEMENT JANEQUIN MONTOIRE SUR LE LOIR
KOECHLIN SYLVIANE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN NOGENT LE ROTROU NOGENT LE ROTROU
LABRANDE KARINE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG RENE CASSIN BALLAN MIRE
LAMBERT ISABELLE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG CHARLES RIVIERE OLIVET CEDEX
LASSEUR PHILIPPE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN BLOIS II BLOIS
LE FOURN PASCALE	ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE	E.E.PR ST PAUL BOURDON BLANC ORLEANS
LEJEUNE MICHEL	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN ORLEANS-SARAN SARAN
LERAY FLORENCE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN CHI CHINON CHINON
MAGER-MAURY FRANCOISE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN DREUX II
MAISONNIER SABINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN STA SAINT AVERTIN TOURS CEDEX 1
MALTERRE BLANDINE	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	D.S.D.E.N. DE L'INDRE-ET-LOIRE TOURS CEDEX 1

Examineur	Corps-grade	Etablissement
MARQUOIS FABIEN	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	D.S.D.E.N. DE L'INDRE CHATEAUROUX CEDEX
MASSIERA ELIANE	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	D.S.D.E.N. DU LOIRET ORLEANS CEDEX 1
MAUPIN FRANCOISE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN ORLEANS EST ST JEAN DE BRAYE
METAIS CATHERINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN ROMORANTIN ROMORANTIN LANTHENAY
NEVEU MYRIAM	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	D.S.D.E.N. DU LOIRET ORLEANS CEDEX 1
PELOSSE CLAIRE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN TNS TOURS NORD SUD TOURS CEDEX 1
PENINON JEAN- PIERRE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	D.S.D.E.N. DE L'INDRE-ET- LOIRE TOURS CEDEX 1
PERROUIN LAURENT	PROFESSEUR AGREGE CLASSE NORMALE	CLG ANDRE MALRAUX ST JEAN DE LA RUELL CEDEX
PICHARD DOMINIQUE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN ORLEANS-SARAN SARAN
PIQUER PEGGY	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG LES PROVINCES BLOIS CEDEX
PRIEUR YOHANN	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG JEAN MONNET LUISSANT
RAISONNIER NICOLAS	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN MONTARGIS OUEST MONTARGIS
RAMEAU EVELYNE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN SPC ST PIERRE DES CORPS TOURS CEDEX 1
RENAUD JULIETTE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN ORLEANS-SARAN SARAN
ROI CHANTAL	ECR PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	E.P.PR CLAIREFONTAINE LEVROUX
RONDINI SANDRINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	D.S.D.E.N. DE L'INDRE CHATEAUROUX CEDEX
ROUYER JEAN-ERIC	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN LA CHATRE LA CHATRE
SENEE CLAUDE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN BOURGES 2 BOURGES CEDEX
SIBEL MARIE CHRISTINE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN CHARTRES 1 CHARTRES CEDEX
STAMM FRANCIS	PROFESSEUR D'EPS HORS CLASSE	CLG VAL DE LOIRE ST DENIS EN VAL
THOMAS CEDRIC	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	SEP BLAISE PASCAL CHATEAUROUX CEDEX
WAGNER VALERIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN VIERZON VIERZON
ZAHRA SERGE	CHARGE ENSEIGN.EPS CLASSE EXCEPTIONNELLE	D.S.D.E.N. DU CHER BOURGES CEDEX

Examineur	Corps-grade	Etablissement
ZAKARIA SARAH	PROFESSEUR D'EPS CLASSE NORMALE	CLG ALBERT CAMUS BRIARE

**Annexe 3 : arrêté de jury, Epreuve orale de mise en situation
professionnelle, option géographie**

Examineur	Corps-grade	Etablissement
BADEROT CHRISTOPHE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN MONTARGIS OUEST MONTARGIS
CARRERE BRUNO	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN BOURGES 1 BOURGES CEDEX
DE NADAI VALERIE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN ORLEANS VAL DE LOIRE ST JEAN LE BLANC
DEVELAY LAURENT	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN SAINT AMAND MONTROND ST AMAND MONTROND
DUPUY CHRISTOPHE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN SAINT AMAND MONTROND ST AMAND MONTROND
PIMENTEL VICTOR	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN PITHIVIERS PITHIVIERS

**Annexe 4 : arrêté de jury, Epreuve orale de mise en situation
professionnelle, option histoire**

Examineur	Corps-grade	Etablissement
ACQUAVIVA LARGEAUD FRANCOISE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN VENDOME VENDOME
BARRAUD AUREOLE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN ASH BLOIS CEDEX
BARTHELEMY GHIZLANE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	E.P.PU MONTOIRES GIEN
DESGROUAS THOMAS	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN CHARTRES 3 PREELEMENTAIRE CHARTRES CEDEX
DUPE JEAN-NOEL	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN AMB AMBOISE AMBOISE CEDEX
EL BOURJI-FIRMIN LOUISA	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN SAINT JEAN DE LA RUELLE ST JEAN DE LA RUELLE
GOREAU CECILE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	E.E.PU GARNAY GARNAY
GRARE BRIGITTE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN CHATEAUDUN CHATEAUDUN
LHERETE VINCENT	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN BLOIS II BLOIS
PAILLEAU JEAN-LUC	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN ORLEANS SUD ORLEANS
SEWERYN PATRICK	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN AMB AMBOISE AMBOISE CEDEX
WAECKEL DUNOYER CATHERINE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN STY SAINT CYR SUR LOIRE TOURS CEDEX 1

**Annexe 5 : arrêté de jury, Epreuve orale de mise en situation
professionnelle, option éducation musicale**

Examineur	Corps-grade	Etablissement
BARRANCO FLEURETTE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN CONTRES CONTRES
BESNARD PATRICK	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN VENDOME VENDOME
DEPARDIEU VIVIANE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN FLEURY LES AUBRAIS FLEURY LES AUBRAIS
EMILE FRANCOIS	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	E.E.A. LA GUIGNIERE FONDETTES
GABAUD CARINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	E.P.A. EPA RAPHAEL PERIE BLOIS
HANNIBAL-STEPHAN VALERIE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN SPC ST PIERRE DES CORPS TOURS CEDEX 1
LIEU EVELYNE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	D.S.D.E.N. DU LOIRET ORLEANS CEDEX 1
MAGNAN ISABELLE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN TPM - TOURS POLE MATERNELLE TOURS CEDEX 1
PINSARD VIRGINIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	D.S.D.E.N. DU LOIRET ORLEANS CEDEX 1

**Annexe 6 : arrêté de jury, Epreuve orale de mise en situation
professionnelle, option histoire des arts**

Examineur	Corps-grade	Etablissement
BARILLER CHANTAL	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN LA CHATRE LA CHATRE
FORGET BRUNO	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	D.S.D.E.N. DE L'INDRE CHATEAUROUX CEDEX
TEYSSANDIER LIONEL	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN ISSOUDUN ISSOUDUN

**Annexe 7 : arrêté de jury, Epreuve orale de mise en situation
professionnelle, option sciences et technologie**

Examineur	Corps-grade	Etablissement
ALBERT LAURENCE		E.P.A. EPA RAPHAEL PERIE BLOIS
BADINIER CLOTILDE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN VIERZON VIERZON
BARDIOT-KILL NATHALIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN SAINT AMAND MONTROND ST AMAND MONTROND
BELIN CHRISTINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN CHATEAUROUX CHATEAUROUX
BOULESTEIX FORCIOLI CATHERINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN PRE-ELEMENTAIRE ET ONZAIN BLOIS CEDEX
BRETON PASCALE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN FLEURY LES AUBRAIS FLEURY LES AUBRAIS
CHABOCHE NADIA	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN CHARTRES 1 CHARTRES CEDEX
CIBOIS PATRICK	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN MONTARGIS EST MONTARGIS
DE CECCO JEAN- MICHEL	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	D.S.D.E.N. DE L'INDRE CHATEAUROUX CEDEX
DELAFONT SYLVIE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	DSDEN DEPARTEMENTAUX DE L EN CHATEAUROUX CEDEX
DESPREZ SANDRINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN CHARTRES 4 CHARTRES
GIRARD FRANCOISE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN ORLEANS EST ST JEAN DE BRAYE
GRAFFIN MARC	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN CHER NORD BOURGES CEDEX
HORNET FREDERIQUE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	E.M.A. MIRABEAU TOURS
HOUSSIN PATRICE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN LE BLANC LE BLANC
JOLY PHILIPPE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN CHER NORD BOURGES CEDEX
JUNCA ERIC	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN CHATEAUNEUF SUR LOIRE CHATEAUNEUF SUR LOIRE
LECLERC ISABELLE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN STY SAINT CYR SUR LOIRE TOURS CEDEX 1
LEFEBVRE SYLVIE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN BOURGES 1 BOURGES CEDEX
LEPINARD ERIC	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN ROMORANTIN ROMORANTIN LANTHENAY
LEVESQUE CATHERINE	INDEMNITAIRE	E.E.PR SAINTE GENEVIEVE GIEN

Examineur	Corps-grade	Etablissement
LHULLIER VALERIE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN BLOIS IV BLOIS CEDEX
MASSE LAURENT	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN TSC TOURS CENTRE TOURS CEDEX 1
MAUPIN FRANCOISE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN ORLEANS EST ST JEAN DE BRAYE
MAUPIN JEAN MARC	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN ROMORANTIN ROMORANTIN LANTHENAY
MEYER MURIEL	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN LE BLANC LE BLANC
PLANTADE JOELLE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN PITHIVIERS PITHIVIERS
QUILLERE MAGALI	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN CONTRES CONTRES
QUINTAES DOS SANTOS FANNY	ECR PROFESSEUR DES ECOLES CL. NORMALE	E.E.PR SAINT JOSEPH SANCOINS
RAISONNIER NICOLAS	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN MONTARGIS OUEST MONTARGIS
RENARD CORINNE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN BLOIS IV BLOIS CEDEX
ROI CHANTAL	ECR PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	E.P.PR CLAIREFONTAINE LEVROUX
SAUGER CATHERINE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN CHARTRES 3 PREELEMENTAIRE CHARTRES CEDEX
SIMEON CECILE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN ORLEANS VAL DE LOIRE ST JEAN LE BLANC
TALVARD BENEDICTE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN BOURGES 1 BOURGES CEDEX
TESTU ANNE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN LAN LANGEAIS TOURS CEDEX 1

**Annexe 8 : arrêté de jury, Epreuve orale de mise en situation
professionnelle, option arts visuels**

Examineur	Corps-grade	Etablissement
BEURET LAURENT	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	D.S.D.E.N. DU LOIRET ORLEANS CEDEX 1
CHAMPIGNY ANNE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN TPM - TOURS POLE MATERNELLE TOURS CEDEX 1
DERACHE CORINNE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN SAINT PRYVE SAINT MESMIN ST PRYVE ST MESMIN
FOUCHIER MARIANNE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN VENDOME VENDOME
GABERT PIERRE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN SAINT PRYVE SAINT MESMIN ST PRYVE ST MESMIN
JOSSERAND PASCALE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	D.S.D.E.N. DU LOIR-ET- CHER BLOIS CEDEX
LEQUART CECILE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN JLT JOUE LES TOURS TOURS CEDEX 1
MALAIZE SOPHIE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	
MEOT CHRISTOPHE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN BLOIS I +ADJ DA BLOIS CEDEX

**Annexe 9 : arrêté de jury, Epreuve orale de mise en situation
professionnelle, option enseignement moral et civique**

Examineur	Corps-grade	Etablissement
CALLEJA BRUNO	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN CHATEAUNEUF SUR LOIRE CHATEAUNEUF SUR LOIRE
FOUCHER BRIGITTE	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN SAINT JEAN DE LA RUELLE ST JEAN DE LA RUELLE
KOECHLIN SYLVIANE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN NOGENT LE ROTROU NOGENT LE ROTROU
PIRON-SIMON DAVID	PROFESSEUR DES ECOLES CLASSE NORMALE	IEN CHARTRES 2 CHARTRES CEDEX
ROULEAU GLACON ADELINE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE CL.N	IEN MONTARGIS EST MONTARGIS
SOLER CATHERINE	PROFESSEUR DES ECOLES HORS CLASSE	IEN CHARTRES 1 CHARTRES CEDEX
TOUPE PASCALE	INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE H.CL	IEN ORLEANS ADJ IA ORLEANS CEDEX 1